



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

APPEL D'OFFRE

Consultance en production audiovisuelle (Captation
et montage d'un documentaire)

BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS



1. Objet

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour des services de consultance en production et en post-production audiovisuelles, sur la base d'une potentielle entente annuelle.

1.1. Le Bureau International des droits des enfants

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants – « le Bureau » ou « l'IBCR » – est une organisation non-gouvernementale internationale dont la mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. Animé par la volonté de parvenir à un monde où chaque enfant jouit de l'intégralité de ses droits, sans discrimination et en toute circonstance, le Bureau contribue à renforcer les systèmes de protection de l'enfant et les compétences de celles et ceux qui œuvrent directement auprès des enfants.

Son approche repose sur les quatre grands principes de la CDE :

- La prise en considération systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant
- la non-discrimination
- le droit à la vie, à la survie et au développement
- le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation.

Le siège social de l'IBCR est situé à Montréal, où une cinquantaine de professionnel[le]s, épaulé[e]s par une équipe de stagiaires qualifiés, apportent une expertise technique aux intervenant[e]s agissant auprès des enfants en Amérique, en Afrique, au Moyen-Orient et 7 en Asie.

Le Bureau possède également des bureaux au Burkina Faso, au Sénégal et en RDC, où des équipes expertes œuvrent aux côtés de nos partenaires. Des coopérant[e]s volontaires viennent enfin compléter l'équipe opérationnelle du Bureau et sont déployés dans 11 pays auprès 35 partenaires. Depuis sa création, le Bureau est intervenu dans près de 50 pays et a transmis son expertise en sept langues, à plus de 64 000 intervenant[e]s formé[e]s pour mieux protéger les droits de millions d'enfants.

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

1.2 Présentation du projet « Parole aux jeunes! »

« Parole aux jeunes! Mieux prévenir et agir contre l'exploitation sexuelle des adolescentes et des adolescents » est un projet qui s'échelonne sur deux années scolaires (2021-2023), financé par la Ville de Montréal et le ministère de la Justice du Québec.

L'objectif de ce projet est d'améliorer, à partir du point de vue des jeunes, les stratégies de prévention et d'action contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, notamment dans l'évolution de ses manifestations en contexte de pandémie. À travers des ateliers durant ces deux années, l'implication de cinq groupes de jeunes permettra de proposer des adaptations pour que les actions entreprises pour prévenir et agir en cas d'exploitation sexuelle soient plus efficaces, pertinentes, durables et de qualité. Le projet vise également à promouvoir auprès des décideurs,



du milieu communautaire et des parents, la nécessité de prendre en compte la perspective des jeunes dans la lutte contre l'exploitation sexuelle, pour que le message de prévention et d'action et que les services à leur disposition soient mieux adaptés.

1.3. Détails de la prestation attendue

La firme sélectionnée sera notamment amenée à produire les livrables et le service-conseil tel que décrit ci-après :

- Captations vidéo lors de certains ateliers mensuels avec les jeunes qui auront lieu de janvier à juin 2023 (dates précises à déterminer).
- Captation vidéo lors des événements clés du projet : le chalet d'hiver (fin de semaine en mars 2023), le lancement des recommandations des jeunes (entre le début et la mi-mai 2023), les cinq événements de diffusion (par groupe, entre avril et juin 2023) et la clôture du projet en juin 2023.
- Montage d'un documentaire qui visera à démontrer la valeur cruciale de la participation des adolescent[e]s aux enjeux qui les concernent (notamment l'exploitation sexuelle, mais pas exclusivement)*, à partir des images recueillies (celles mentionnée ci-haut et celles déjà recueillies par l'IBCR depuis le début du projet*).
- Extractions et montage afin de produire des vidéos promotionnelles plus courtes qui serviront à la promotion du documentaire sur les réseaux sociaux.
- Accompagnement et conseil auprès de la chargée de projet en ce qui concerne le format final du documentaire et certains angles intéressants à couvrir.

Bande-annonce produite à l'été 2022 : <https://www.youtube.com/watch?v=9vmA2enqbmI>

*À noter, certains événements passés ont déjà été filmés et les fichiers de travail sont disponibles en MP4.

2. Réception des soumissions :

2.1 Date limite :

La date limite pour la réception des soumissions est le **2 décembre 2022** (17h heure de Montréal).

2.2 Soumissions présentées en retard :

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de l'appel d'offres ne seront pas étudiées.

2.3 Modalités :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF à Maureen Boutier, à l'adresse courriel suivante : supply@ibcr.org

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à Maureen Boutier, à l'adresse susmentionnée.



3. Clauses générales de soumission :

3.1 Processus :

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues par les fournisseurs de services, à la suite de quoi un choix sera fait et ce fournisseur sera invité à signer un contrat de prestations d'une durée de six mois avec le Bureau.

3.2 Frais de soumission :

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

3.3 Taxes de vente :

Le prix proposé pour les services (prix de la soumission) ne doit comprendre ni la taxe sur les produits et services (TPS), ni la taxe de vente du Québec (TVQ). Le cas échéant, toutes les sommes prélevées au titre de la TPS ou de la TVQ seront indiquées distinctement sur les factures et seront acquittées en plus du montant approuvé pour les services rendus.

3.4 Langue de soumission et langues de travail :

Les soumissions seront présentées en français. Les langues de travail du Bureau sont le français, l'anglais et l'espagnol, mais le documentaire sera produit en français.

3.5 Durée de la soumission :

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 30 jours suite à la date de réception au Bureau.

3.6 Acceptation des soumissions :

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

4. Qualifications requises des soumissionnaires :

Le Bureau souhaite recourir aux services d'un fournisseur pour de la consultance en production et post-production audiovisuelle, offrant un service à la clientèle, des délais de traitement ainsi que des tarifs compétitifs en son ensemble par rapport aux autres fournisseurs, afin de potentiellement établir un contrat annuel.



5. Évaluation des soumissions :

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires : service à la clientèle, délai de traitement des dossier et tarifs.

5.1. Expérience en captation et montage

Le Bureau souhaite que l'entreprise soumissionnaire possède une grande expérience en captation vidéo, en production d'outils audiovisuels et en post-production. Pour évaluer cette expérience, le soumissionnaire devra soumettre :

- Une présentation de la firme
- Un porte-folio solide, rassemblant au moins 2 exemples de vidéos réalisées au cours des 2 dernières années*

*Des réalisations axées sur l'innovation sociale et/ou sur des enjeux de droits de la personne seront considérées comme un atout.

5.2 . Disponibilité

Le Bureau désire débiter la captation et le montage rapidement. Le soumissionnaire doit donc démontrer qu'il sera disponible dès janvier 2023.

5.3 . Offre financière détaillée

La firme soumissionnaire doit joindre une offre financière indiquant son tarif par livrable ainsi que son tarif total en détaillant les taxes associées à la prestation. L'offre devra aussi inclure les modalités de paiement.

5.4. Tarif OBNL

Le Bureau souhaite savoir si le soumissionnaire a des tarifs OBNL.

5.5. Références

Pour évaluer au mieux les capacités de la firme soumissionnaire le Bureau souhaite qu'elle fournisse au moins deux (2) références complètes. Au besoin, le Bureau contactera les références fournies.

5.6. Tarifs et modalités de paiements

Le Bureau souhaite retenir les services d'un fournisseur dont les tarifs sont compétitifs dans son secteur d'activité et force de proposition dans les différentes options tarifaires et de couvertures, les plus adéquates pour le Bureau.

Le Bureau s'attend à des services de facturation et de paiement adéquats à sa structure, soit, des facturations mensuelles et/ou trimestrielles, et des modalités de paiement par chèque et virements bancaires.

5.7 Matériel de production

Le Bureau souhaite que la firme démontre qu'elle possède le matériel nécessaire pour procéder aux captations vidéo. Le Bureau ne possède pas ce qu'il faut pour de la captation de qualité.

5.8 Capacité de se déplacer hors Montréal

Certaines activités auront tantôt lieu en dehors de Montréal, tantôt en dehors des heures de bureau. La firme devra démontrer une certaine flexibilité à ce niveau et pouvoir se déplacer de façon autonome. (Les dates seront fixées à l'avance et, autant que possible, dès l'entrée en vigueur du contrat.)

6. Entente pouvant résulter d'une acceptation d'une offre par le Bureau :

6.1 Entente :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, une entente ayant force obligatoire pourrait être conclue entre le Bureau et le soumissionnaire, dans laquelle devront notamment figurer les clauses suivantes :

1 - Résiliation

Le Bureau peut résilier l'entente en tout temps. Dans le cas d'une telle résiliation, le Bureau verse au fournisseur et le fournisseur accepte à titre de règlement complet, un montant pour les services rendus de façon satisfaisante.

2 - Cession

a. Le fournisseur ne peut, ni en partie ni en totalité, céder l'entente sans le consentement préalable du Bureau. Après réception d'une demande du fournisseur à cette fin, le Bureau informe dans les meilleurs délais le fournisseur de sa décision.

b. La cession des présentes sans le consentement précité ne libère le fournisseur d'aucune des obligations que lui impose l'entente et n'impose aucune responsabilité au Bureau.

6.2 Engagement du Bureau :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau et conclusion d'une entente, le Bureau ne s'engage pas à se procurer auprès du fournisseur un nombre prédéterminé d'articles ou de services, et que l'exclusivité avec le fournisseur n'est maintenue que sous réserve que celui-ci assure un service satisfaisant.

6.3 Politique générale du Bureau :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, il s'engage à respecter les valeurs et principes du Bureau, particulièrement eu égard à sa mission.

6.4 Destruction des données :



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

Il est de la responsabilité du fournisseur de services de s'assurer de la sécurité des données fournies par le Bureau dans le cadre du présent contrat et de l'accès restreint à ces données. De plus, au terme du contrat d'entretien ou à la résiliation de celui-ci, il est essentiel que l'ensemble des données transmises au fournisseur de services soient totalement détruites

Le Bureau International des droits des enfants vous remercie par avance de votre soumission et de votre intérêt de collaboration !